



Compte-rendu CAPL n° 2 des 23, 25 septembre et 8 octobre 2014 Recours Entretien Professionnel -

Une 2ème CAPL sur les recours de l'entretien professionnel s'est tenue les 23 et 25 septembre et 8 octobre 2014.

La CGT avait dénoncé la tenue d'une nouvelle CAPL de recours en septembre estimant qu'il s'agissait de la même CAPL.

En effet, au mois de juillet, la totalité des recours n'avait pu être déposé par les agent-es de Paris et la DRFiP ignorait même combien il y en aurait en totalité !

Elle a donc décidé arbitrairement de distribuer 70% des réserves allouées à cette CAPL en juillet estimant qu'il y aurait peu de dossiers pour la seconde CAPL de septembre !

Or, les chiffres, désormais connus, prouvent le contraire puisque nous avons eu 44 recours en juillet et 35 en septembre soit 45% des recours à traiter en septembre avec seulement 30% des réserves.

Il aurait donc bien fallu ne faire qu'une seule CAPL, débutant en juillet avec les 44 dossiers et où les votes auraient eu lieu en octobre après l'évocation des 35 dossiers restant !

Cela aurait permis une équité de traitement entre l'ensemble des recours.

Au cas particulier, pour la CAPL de septembre, il restait 14 réductions de 1 mois (R1) et 2 réductions de 2 mois (R2). A la fin de l'évocation de l'ensemble des dossiers, la Direction avait mis en réserve 9 dossiers pour une R1 et 7 pour une R2.

Donc, même si la direction acceptait de donner une R1 au 9 dossiers mis en réserve, il resterait 5 mois perdus pour les agent-es B de Paris cette année.

Dans cette situation, la CGT a demandé que la direction applique le même dispositif que celui qui est appliqué au niveau national, à savoir se servir de ces 5 mois supplémentaires pour les agent-es demandant une R2 (tous ces collègues ayant déjà bénéficié d'une R1 avant leur recours, il suffit de leur ajouter un mois pour avoir une R2).

La DG a émis un avis défavorable pour cette demande, en arguant du fait que l'on ne respecterait pas dans ses conditions la proportion prévue par les textes de 50% de R1 et 20% de R2.

Donc l'ensemble des réserves n'a pas été distribué cette année.

La direction nous a indiqué que, quoiqu'il arrive, l'an prochain la CAPL sera terminée fin juin début juillet, sinon elle se tiendra intégralement en septembre.

La CGT a aussi dénoncé la situation du SIE 8^{ème} Europe Haussmann. En effet, l'attitude du chef de service a conduit la direction à demander un audit auprès de la DG et à mettre en place un médiateur. La CGT a fait remarquer que 65% des collègues de ce service ont demandé leur mutation au 1^{er} septembre 2014 et a constaté des arrêts maladie de plusieurs mois. La CGT a condamné le harcèlement qu'ont subi ces collègues par le comptable.

La direction a dénié toute forme de harcèlement de la part de ce chef de service. Selon elle, le SIE Europe-Hausmann a connu une « parenthèse difficile ». Les résultats de l'audit n'ont pas été communiqués et la direction nous a indiqué que le chef de service devrait faire sa mutation car seule la DG peut le déplacer.

Selon la CGT, de telles pratiques de management ne devraient pas exister !

Elle a demandé à la direction de prévenir l'éventuel nouveau service des pratiques qui ont eu cours à Europe-Hausmann avec ce chef de service.

Au cours de cette CAP, 35 recours ont été déposés et 20 dossiers ont été défendus par les élu-es de la CGT.

Pendant les débats, le président a souvent refusé de ré-écrire des appréciations générales ou de faire évoluer les croix dans le tableau synoptique au motif que la CAPL n'avait pas pour rôle de se substituer à l'évaluateur qui a une vision plus large du service.

Par ailleurs, le président a souvent refusé d'écouter les arguments des défenseurs qui remettaient en cause ce qu'avait écrit les chefs de service, notamment au niveau des résultats.

Il nous a indiqué à plusieurs reprises que « rien ne prouvait nos dires » prenant donc pour comptant les réponses faites par les chefs de service.

L'administration a reconnu que le principe de l'annualité de l'évaluation professionnelle n'avait pas toujours été respecté pour les collègues ayant changé de métier en cours d'année. Pour autant, elle n'a pas rectifié certaines anomalies relatives aux agent-es évalué-es uniquement sur quatre mois.

Les élu-es de la CGT ont aussi condamné la fâcheuse tendance qu'ont certains chefs de service à « dénoncer » les collègues qui n'ont pas participer à l'entretien dans le rapport en réponse à la demande de recours de l'agent-e. La direction nous a répondu qu'il n'y a eu aucune corrélation entre la non participation à l'entretien, non obligatoire, et la non attribution d'un avancement accéléré.

La CGT restera vigilante sur toutes ces situations.

En conclusion, les dossiers défendus par la CGT ont obtenu 6 R1, 1 R2 et une mention d'encouragement, plus des modifications d'appréciations littérales et tableaux synoptiques.

La CGT a dénoncé le fait qu'une nouvelle fois l'ensemble des réserves n'a pas été distribué sur Paris. Les 6 R1 restantes seront reportées dans l'enveloppe globale de 2015.

Les élu-es CGT Finances Publiques ont voté contre toutes les propositions de l'administration qui ne reprenaient pas l'intégralité de la demande des agent-es.